Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 068-216801357-20260928-202694D-DE

Commune de HESINGUE

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HESINGUE

séance du 28 septembre 2026

Sous la présidence de M. Cédric SCHWIRLEY, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 24 septembre 2026.

Étaient présents : Loïc BLION, Robin BOHRER, Fabienne BOULIER, David BUFFET, Clément CHEVREAU, Olivier FEUERMANN, Andrée GREDER, Jumanuèla HASSLER, Lisa KLEINMANN, Claudia KUNTZELMANN, Teresa LOLL, Jacques MARCHAL, Corinne PACK, Martin PETER, Nathalie REIBEL, Yves SCHERTZER, Laure-Line SEYRES, Adeline TUZET, Patrick VIOTTI,

Absents excusés :
Yann ALIBERT - Stéphane MARTIN - Philippe VOISIN

Procurations :
Yann ALIBERT donne procuration à Patrick VIOTTI
Stéphane MARTIN donne procuration à Claudia KUNTZELMANN
Philippe VOISIN donne procuration à Adeline TUZET

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

Nombre de membres en fonction : 23
Nombre de membres présents : 20
Procurations : 3
Nombre de suffrages exprimés : 23
Votes Pour : 23
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Transmise au Représentant de l'État le 2 octobre 2026

Publiée le 2 octobre 2026

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif pourra être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 068-216801357-20260928-202694D-DE

2026 94 Suppression de postes

Monsieur le maire expose :

Certains postes mentionnés dans cette délibération sont proposés à la suppression. Cela s'explique par plusieurs raisons : des départs à la retraite, des agents qui ont quitté la collectivité, ou encore des évolutions dans l'organisation du travail qui ont conduit à requalifier certains postes. Ces ajustements sont faits pour mieux répondre aux besoins actuels de la collectivité et adapter les effectifs en conséquence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28.09.2026

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression des emplois permanents de :

- Médecin généraliste contractuel à 25 heures hebdomadaires
- Médecins spécialistes en gynécologie et obstétrique à temps complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de supprimer des emplois permanents à compter du 01.10.2026 de :

- 1 Médecin généraliste contractuel à 25 h hebdomadaire
- 1 Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique à temps complet

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Hésingue, le 30 septembre 2026

Élodie MADAULE :

Secrétaire de séance

Cédric SCHWIRLEY :

Maire

MAIRIE de HESINGUE (Haut-Rhin)